

Le Ministre

Paris, le 05 JUIL. 2013

Réf. : 13-017740-D / BDC-CE / BL
V/Réf. : JC/LR/2013/187

Monsieur le Député,

Conjointement avec votre collègue, Madame Ségolène NEUVILLE, vous avez sollicité le renforcement des effectifs de la circonscription de sécurité publique (CSP) de Perpignan.

Je tiens à vous indiquer qu'au 30 avril 2013, ce service comptait 309 fonctionnaires dont 243 agents du corps d'encadrement et d'application (CEA), la situant au-delà des territoires comparables en termes de population et de délinquance. Ils étaient assistés de 48 adjoints de sécurité (ADS).

Si d'ici le 31 juillet 2013, deux agents du CEA sont admis à la retraite, 9 autres seront affectés sur la circonscription au 1^{er} septembre. S'agissant des ADS, trois départs liés à l'arrivée au terme des contrats auront lieu.

Je vous informe également de l'ouverture de trois postes d'agents du CEA dans le cadre du mouvement général de mutation 2013, dans le cadre de la mise en place de la zone de sécurité prioritaire de Perpignan l'année passée.

Au delà de la situation particulière de Perpignan, je tiens à rappeler que le Gouvernement a mis fin à l'application de la RGGP au sein du ministère de l'intérieur, qui avait conduit à la suppression de 10 700 postes de policiers et gendarmes de 2007 à 2012. De plus, conformément aux engagements du président de la République, 488 postes supplémentaires seront créés en 2013, et autant les années suivantes. Pour cette année, 2 432 policiers seront recrutés mais ils ne seront affectés qu'à l'issue de leur formation, courant 2014.

.../...

*Monsieur Jacques CRESTA
Député des Pyrénées-Orientales
Vice-Président du conseil régional Languedoc-Roussillon
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP 2*



Je tiens à souligner que les effectifs du corps d'encadrement et d'application de la sécurité publique font l'objet d'une démarche de rationalisation mise en oeuvre depuis plusieurs années. Ainsi, la ressource est déployée en fonction du volume d'activité que les départements ont à gérer et de leurs charges. Ce dispositif permet d'optimiser l'emploi de la dotation en personnel et garantit à chaque département une part de la ressource nationale proportionnée à ce qu'il représente en activité.

La moyenne d'âge des policiers n'est pas un élément pris en compte par ce système de répartition des personnels, et ainsi que vous le soulignez, la qualité du travail de ces fonctionnaires aguerris ne souffre pas de leur ancienneté.

En tout état de cause, soyez assuré que la situation des effectifs de la CSP de Perpignan continuera à faire l'objet d'un suivi attentif afin que soit garantie en toutes circonstances l'exigence d'une capacité opérationnelle des forces de police adaptée aux besoins de sécurité de nos concitoyens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Manuel VALLS